



Succession suite au deces d'une tante

Par **syl**, le **23/06/2008** à **19:57**

ma tante est décédé récemment, elle n'a pas fait de testament, elle avait une soeur qui est décédé et une demie soeur.

ma question est la suivante d'apres ce que l'on m'a dit seule la demie soeur de ma tante hérite de tout ce qu'elle possédait, mais les enfants de sa soeur décédé (ses neveux) n'ont ils pas droit a une part de l'héritage?

Je vous remercie de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **24/06/2008** à **18:28**

Bonsoir,

D'après les seuls éléments que vous fournissez, je pense que si les choses se passent ainsi, c'est qu'il devait exister un testament.

Bien cordialement